

30 novembre 2004

04.181

Interpellation du groupe PopEcoSol**Taxe foncière et belles promesses...**

En date du 5 mai 2000, la Chambre immobilière neuchâteloise faisait paraître dans *L'Impartial* un communiqué par lequel elle se félicitait de la suppression de la taxe foncière à partir de 2005.

Elle formulait en particulier le commentaire suivant :

Tous les citoyens y gagneront! Les propriétaires de leur logement connaîtront bien sûr une baisse fiscale. Mais les locataires bénéficieront eux aussi de cette décision, puisque le montant de cette taxe se retrouvait dans le prix de leur loyer...

Nous avons gardé soigneusement en mémoire cette prise de position qui annonçait implicitement une baisse générale des loyers dans les communes qui encaissaient cette taxe, à partir de janvier 2005.

Nous nous demandons toutefois si cette belle déclaration d'intention sera suivie d'effets réels.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat s'il est en mesure de contrôler que cette baisse de loyer devienne réalité ou, si tel n'est pas le cas, s'il peut s'en donner les moyens. Il nous paraît en effet important que les locataires puissent, eux aussi, bénéficier de ce que la Chambre immobilière considère en quelque sorte comme une baisse fiscale.

En outre, nous aimerions savoir si le Conseil d'Etat envisage de mener une campagne d'information visant à mettre la population au courant de ce fait .

Signataires: J.-P. Veya, M. Droguett, A. Bringolf, M. Zurita, D. de la Reussille, D. Ecklin, M. Ebel, F. Bonnet, Patrick Erard, H. Jenny et N. de Pury.